

12675 - Il observe le jeûne du Ramadan mais abandonne la prière après la fin de ce mois

question

Si quelqu'un veille à jeûner et à prier pendant le Ramadan puis cesse de prier dès la fin du mois, son jeûne est-il valide ?

la réponse favorite

La prière est un des piliers de l'islam ; il en est le plus important après les deux attestations. Elle constitue une obligation individuelle. Celui qui l'abandonne puisqu'il ne la croit plus obligatoire ou par négligence ou par paresse devient un mécréant. Quant à ceux qui ne jeûnent et ne prient que pendant le Ramadan, ils cherchent à tromper Allah. Qu'ils sont mauvais ! Ceux qui ne connaissent Allah qu'en Ramadan. Leur jeûne ne sera valide aussi longtemps qu'ils abandonneront la prière en dehors du Ramadan. Pire, ils sont coupables d'une mécréance majeure, même s'ils ne remettaient pas en cause le caractère obligatoire de la prière, selon la plus juste des deux opinions (émises par les ulémas sur la question).

En effet, le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « **l'engagement qui me lie à eux repose sur la prière ; quiconque l'abandonne devient mécréant** » (rapporté par l'imam Ahmad, 22428 et par At-Tirmidhi 2621 et par An-Nassaï, 431 et par Ibn Madia, 1079 grâce à une chaîne de rapporteurs sûre aboutissant à Bourayda al-Aslami (P.A.a). Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit également : « **l'Islam constitue le fondement de la religion, la prière son pilier et le djihad dans le chemin d'Allah son point culminant** ». (rapporté par al-imam a-Tirmidhi, 2616 grâce à une chaîne authentique aboutissant à Muadh in Djabal (P.A.a). Le prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit encore : « **Dès qu'on abandonne la prière on verse dans l'infidélité et l'associanisme** » (rapporté par Mouslim dans son Sahih (82) d'après Djabir ibn Abd Allah al-Ansari (P.A.a). Et les hadith abondent dans ce sens.

Allah est le garant de l'assistance. Puisse Allah bénir et saluer notre prophète Muhammad, sa famille et ses Compagnons.